

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Roucy

### SEANCE DU 29 JUIN 2020

Date de la convocation : 19 juin 2020

Date d'affichage : 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de EVELYNE BERNARD, maire.

**Présents** : BERNARD EVELYNE, CHARLES DOMINIQUE, COUNOT SYLVIE, GILLIER HELENE, HOPIN DIDIER, LACHAMBRE THIBAUT, LURETTE FLORENCE, MANTEL THIERRY, POIRET MATHIEU, PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

**Représentés** : PURUS SEBASTIEN par POIRET MATHIEU

**Secrétaire** : Madame LURETTE FLORENCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### 35\_2020 - Affectation du résultat assainissement 2019 modificative

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

#### Délibération annulée et remplacée par le N° 44\_2020

Sur la demande de la perception de Villeneuve-sur-Aisne, il est nécessaire de corriger l'affectation du résultat en R002 et affecter la contre-partie du déficit d'investissement au 1068.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier l'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement : 136 173.32

Déficit d'investissement : - 9 994.23

Global de clôture : 126 179.09

Le Maire propose la reprise suivante :

Report au budget primitif 2020 de l'excédent de fonctionnement

Montant excédent de fonctionnement à affecter

- 126 179.09

Affectation de fonctionnement recette article 002

- 126 179.09

Report au budget primitif 2020 du déficit d'investissement

- - 9 994.23

Affectation d'investissement recette article 1068

- 9 994.23

<b>44_2020 -Décision modificative pour validation du budget supplémentaire assainissement</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Le budget préparatoire 2020 ne tient pas compte des amortissements pour l'année 2020. Ces amortissements revêtent un caractère obligatoire, il convient donc de voter un budget supplémentaire afin de les y inclure

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le budget supplémentaire 2020 du service de l'assainissement présenté par le Maire,

- à la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de – 9 993.91 euros
- à la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 672.23 euros.

<b>37_2020 - Compte de gestion et compte administratif de la commune 2019</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
-----------------------------	--	-------------	---------------	-------------------	------------------------

10	10+1	11	0	0	0
----	------	----	---	---	---

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le compte administratif et de gestion 2019 qui laisse apparaître :

Présentation générale du compte administratif

Dépenses : 288 893.79

Recettes : 444 356.67

Solde d'exécution : 155 462.88

Résultat de clôture du compte de gestion

Déficit d'investissement : - 16 216.25

Excédent de fonctionnement : 189 420.60

Solde d'exécution : 173 204 .35

Le Conseil Municipal constate un écart de 17 741.47 dû à une opération d'ordre non budgétaire de 7 314.47 qui provient de la dissolution du CEG de Corbeny à la date du 31/12/2016 et 10 427 correspondants au reste à réaliser de 2018 non pris en compte lors de l'affectation de résultat 2018.

**38\_2020 - Affectation du résultat pour la commune**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement : 189 420.60

Déficit d'investissement : - 16 216.25

Global de clôture : 173 204.35

Le Maire propose la reprise suivante :

Report au budget primitif 2020 de l'excédent de fonctionnement

Montant excédent de fonctionnement à affecter

- 173 204.35

Affectation de fonctionnement recette article 002

- 173 204.35

Report au budget primitif 2020 du déficit d'investissement

- -16 216.25

Affectation d'investissement recette article 1068

- 16 216.25

<b>39_2020 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020</b>
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide à l'unanimité des membres présents de retenir les taux suivants pour l'année 2020 sans augmentation par rapport à, 2019

- Taxe sur le foncier bâti 14.09 %
- Taxe sur le foncier non-bati 31.37 %

<b>40_2020 - Budget primitif 2020 de la commune</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune présenté par le Maire,

- qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 359 163.35 euros
- qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section d'investissement à la somme de 103 792.25 euros.

**41\_2020 - Plaque commémorative à la mémoire des corses**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	10	1	0	0

Madame le Maire expose que lors de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2019, il a été mis à la connaissance du Conseil une demande de commémoration pour rendre hommage aux soldats Corse de la 173e DBA par la pose d'une plaque au frais de l'Amicale des Anciens Combattants à Concevreux, Maizy et Roucy.

Aujourd'hui le Conseil Municipal doit délibérer afin de donner son accord pour la pose de la plaque près du monument aux Morts.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité d'accepter la pose de la plaque commémorative sur un socle à côté du monument aux Morts.

**42\_2020 - Contrat de Monsieur ELIE Jean-Michel**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Vu les travaux à terminer dans le logement communal
- Vu les divers travaux à effectuer dans la mairie et la salle des fêtes

Le Maire propose de reconduire le contrat de Monsieur ELIE Jean-Michel pour une durée de 4 mois à partir du 1er septembre 2020.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de reconduire le contrat de Monsieur ELIE Jean-Michel en septembre 2020 pour une durée de 4 mois.

**43\_2020 - Poste d'adjoint technique**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Martine DUPUIT n'a pas été remplacée depuis son départ à la retraite fin août 2019 pour l'entretien de la mairie.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'Organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui autorise dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les regroupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents à temps complet (ou non complet),

Considérant la nécessité de créer 1 emploi adjoint technique afin d'assurer le travail d'entretien de la mairie et de la salle des fêtes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique, relevant de la catégorie C à temps non-complet à raison de 3 heures hebdomadaires pour assurer les missions suivantes : Entretien des locaux communaux (salle des fêtes et mairie).

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'adjoint technique soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-3°.

- Dans ce dernier cas, l'agent contractuel sera recruté sur un contrat.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des catégories C

- Si un agent contractuel est recruté pour pourvoir cet emploi, faute de fonctionnaire présentant les qualités requises pour l'occuper, l'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 17 août 2020

Filière technique : emploi adjoint technique, grade adjoint technique

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget chapitre 12 article 6411

## Informations et questions diverses

- . Madame le Maire informe le conseil de sa nomination en tant que Présidente du Syndicat scolaire Les Ponceaux.
- . Les travaux dans le logement communal devraient se terminer courant septembre avec location possible pour un montant de 480€.
- . Le diagnostic obligatoire sur notre réseau d'assainissement a débuté ce jour pour se terminer courant 2021.
- . L'entretien du fossé rue du Moulin Arson et des abords de la lagune est confié à l'Entreprise FRANCOIS de Cormicy pour un coût total de 1 710 € HT.
- . La demande de subvention DETR concernant les travaux de toiture de la salle des fêtes a été accordée à hauteur de 45 % du montant HT mais l'estimation de la prestation étant supérieure à 40 000€ HT, il faut obligatoirement faire un appel d'offre ou revoir les travaux à réaliser.
- . Madame le Maire propose de valider les décisions prises par la commission d'action sociale. Un bon cadeau à la Fnac de 20€ sera remis aux enfants entrant en 6<sup>e</sup> et ceux qui viennent d'obtenir leur brevet des collèges. Cette année, compte-tenu que les cérémonies du 14 juillet sont annulées, ces cartes seront remises à la mairie sur invitation. Pour le repas des anciens, l'âge de la retraite étant reculé, les invitations seront adressées aux personnes de 61 ans et plus en 2020, 62 ans en 2021, ainsi de suite pour atteindre 65 ans. *Voté à l'unanimité.*
- . La commission des travaux se réunira en septembre afin de programmer un échéancier pour les années à venir des travaux à effectuer dans la commune.
- . Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés à partir du 13 juillet pour 3 semaines. Madame le Maire assurera ses permanences aux jours et heures habituels.
- . Madame Laure Portebois-Buronfosse fait part aux membres du Conseil avoir constaté ces derniers temps dans le village la disparition de chats ainsi que des blessures infligées à ceux-ci.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à ROUCY, les jours, mois et an susdits

Le maire,